71e Année. 11e Série. Tome III. N° 3. 20 Janvier 1900.

GAZETTE MÉDICALE DE PARIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ.

INFORMATIONS MÉDICALES GÉNÉRALES ULTRA-RAPIDES.

Organe de l'Agence de la Presse Médicale et Scientifique Française
ET DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE SCIENTIFIQUE.

Directeur-Rédacteur-en-chef : **Marcel BAUDOUIN**

SOMMAIRE. — Bulletin : L'Arbitrage du Concours de l'Internat ; par Marcel Baudouin. — Grandes Actualités : Les Distinctions Honorifiques : Les Décorés de janvier 1900. — Médecine et Politique : Liste générale des Médecins candidats au Sénat. — L'Affaire des Médecins du Dispensaire des Ternes. — Nécrologie. — La Médecine aux Chandelles. — Petites Informations. — Variétés et Anecdotes : La Maladie et la Mort de Louis XVIII. — La Bibliographie médicale internationale.

Illustrations. — Bulletin : M. Waldeck-Rousseau. — Actualités : M. le Pr Mathias-Duval.

BULLETIN.

L'Arbitrage du Concours de l'Internat.

Le Ministre de l'Intérieur, Président du Conseil et Grand Maître de l'Assistance publique de France et de Paris, a rendu, on le sait, dans l'affaire de l'Internat, un verdict presque unanimement acclamé par la Grande Presse. C'est, en effet, ce qu'on peut appeler un arbitrage, d'origine médicale, réglé à l'aide des procédés de la politique courante.

Nous n'avons pas à donner ici notre avis, l'ayant émis dans ce journal, il y a plusieurs mois, au début même de l'affaire. Chacun sait que nous étions pour le *renouvellement intégral* du Concours, pour la seule et unique raison qu'il y avait des précédents.

Nous-même, au Concours de 1885, où nous avons été reçu, avons concouru, en effet *deux fois*. Et nous n'en sommes pas encore mort...

Mais là n'est plus la question ; et nous voulons seulement ajouter que la Presse compétente n'est pas tendre pour M. le Président du Conseil. Les journaux les plus autorisés (sans compter la *Gazette Médicale de Paris*, bien entendu !), dont la *Semaine Médicale* et la *Presse Médicale*, tombent à bras raccourcis sur l'élégante solution imaginée par M. le Ministre de l'Intérieur. On ne reniera pas ces autorités ; et nous ne serions pas revenu sur l'opinion du rédacteur en chef de cette petite feuille, si elle avait été seule à se faire jour.

L'Arbitre du Concours de l'Internat.

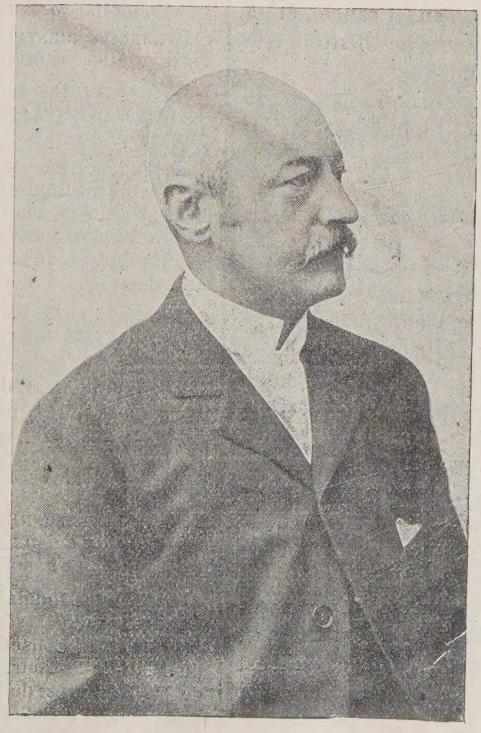

M. Waldeck-Rousseau,
Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur.

Notre Maître et ami, M. le Dr Napias, doit être fort gêné par ces appréciations très carrées. Il est vrai qu'à notre époque la *Presse médicale* a si peu d'importance ! A quoi cela peut-il bien servir d'avoir la moindre compétence sur une question en litige ?

Le principal, c'est de la régler de façon à satisfaire la galerie, sinon les intéressés. Et les consciences capables d'accepter des solutions aussi simples sont aujourd'hui légion. Nous n'avons qu'à nous incliner...

Marcel Baudouin.

ACTUALITÉS

LES DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

Les Décorés de janvier 1900.

Parmi les Décorés de janvier 1900, nous relevons avec plaisir les noms des médecins suivants.

OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

M. le Pr Mathias DUVAL, professeur à la Faculté de Médecine de Paris, qui était chevalier depuis 1887, est nommé Officier. M. Mathias Duval, qui est le successeur de Robin à la Faculté de Médecine et Professeur d'anatomie à l'Ecole des Beaux-arts, a une réputation incontestée en France et à l'étranger comme histologiste et embryologiste.

M. le Pr MATHIAS-DUVAL.

Sa promotion, proclamée par le Ministre au Cinquantenaire de la Société de Biologie, fut accueillie avec la plus grande faveur par le monde savant.

CHEVALIERS DE LA LÉGION D'HONNEUR.

M. le Dr Raphaël DUBOIS, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Lyon. Élève de Paul Bert, M. Dubois s'est fait connaître par de remarquables travaux de physiologie, notamment sur la production de la lumière par les animaux. Le Laboratoire maritime de Tamaris, annexé à l'Université de Lyon, est l'œuvre du nouveau décoré.

M. le Dr BERTIN-SANS, un des vieux professeurs de l'Ecole de Médecine de Montpellier, où il jouit d'une grande autorité. Il a puissamment contribué à l'organisation de la nouvelle Université de Montpellier, où il occupe la chaire d'hygiène.

M. le Dr GRÉHANT, Professeur au Muséum d'Histoire naturelle ; physiologiste éminent. Il suffit de dire, d'ailleurs, qu'il fut un des préparateurs de Claude Bernard, et qu'il est l'auteur de travaux qui font autorité.

LA MÉDECINE ET LA POLITIQUE.

Liste Générale des Médecins candidats nouveaux au Sénat.

ELECTIONS DU 28 JANVIER 1900.

On sait que l'élection prochaine au Sénat n'est que partielle. Elle ne comprend que les départements de l'Orne aux Vosges, par ordre alphabétique. Cependant un grand nombre de *Médecins* et *Pharmaciens* sont candidats.

ALPES (HAUTES). — 1 sénateur à nommer. Deux concurrents sont jusqu'ici en présence, dont M. le Dr VAGNAT, maire et conseiller général de Briançon, républicain sans épithète, soutenu vivement par la *Durance* ; il a sa clientèle dans les arrondissements d'Embrun et de Briançon. L'élection, en somme, se réduira à une compétition de personnes et à la rivalité coutumière entre arrondissements.

ARDENNES. — Sont candidats, M. MÉRIEUX, médecin, conseiller général d'Asfeld, radical-socialiste ; et, du côté des républicains de concentration, M. le Dr GAIRAL, conseiller général de Carignan.

CANTAL. — En un récent et minuscule Congrès, on a fait choix du Dr FESQ, conseiller général et maire d'Aurillac, qui se présente avec l'étiquette de républicain radical progressiste.

FINISTÈRE. — Le Congrès républicain départemental, convoqué à Châteaulin, a désigné comme candidat républicain M. le Dr Leborgne, maire de Pleyben.

NIÈVRE. — Dans la Nièvre, du côté des radicaux, quatre candidatures ont été officiellement posées : ce sont celles de MM. le Dr BROUILLET, conseiller général de Dornes ; le Dr BEAUPIN, ancien président du Conseil général, où il représente le canton de la Charité, candidat malheureux en 1898 ; le Dr FRÉBAULT, conseiller général de Saint-Benin-d'Azy ; le Dr PETITJEAN, conseiller général de Decize, qui se présente avec un programme radical socialiste. *Quatre candidats, quatre médecins.* Il y a des candidats socialistes.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Se présente M. le Dr E. PARÈS, maire de Rivesaltes, conseiller général, radical-socialiste.

RHÔNE. — On parle de candidatures isolées, comme celle du docteur GAILLETON, maire de Lyon, républicain de concentration, professeur à la Faculté de Médecine.

SAÔNE (HAUTE). — Se croyant maîtres du terrain, les radicaux ont établi un programme minimum, et ont du même coup choisi leurs candidats, tous « ralliés » du radicalisme, dont MM. le Dr SIGNARD, sénateur sortant, ancien député de Gray, le Dr BONTEMPS, député de Vesoul, et M. Genoux-Prachée, député non réélu de Lure aux élections dernières. *Deux médecins et un pharmacien.*

SARTHE. — Une candidature dissidente est posée : la candidature du Dr MAUVAIS, maire de La Flèche.

SEINE. — Se présentent : MM. le Dr NAVARRE, ancien président du Conseil municipal de Paris, Dr BOURNEVILLE, ancien député de Paris, Dr PIETTRE, président du Conseil général.

SEINE-ET-OISE. — Dans la liste radicale figure le nom de M. le Dr PEYRON, ancien directeur de l'Assistance publique, conseiller général de Marines, battu aux élections législatives de 1898.

TARN-ET-GARONNE. — Les Cercles et Comités radicaux et socialistes, ont, il y a deux mois déjà, donné l'investiture à M. le Dr FOISSAC, conseiller général du canton ouest de Montauban.

VAR. — Candidats : M. AUDIBERT, directeur de l'Hospice de Cannes, radical socialiste ; M. le Dr SIGALLAS, radical, ancien président du Conseil général du Var, conseiller général et maire du Plan-de-la-Tour, qui avait été, en février 1898, le concurrent de M. Méric, est de nouveau candidat ; M. le Dr TROTABAS, ancien président du Conseil général du Var, malgré les bruits qui ont couru dans le département, ne brigue pas les suffrages des électeurs.

VIENNE. — Des républicains progressistes font une concurrence, d'ailleurs courtoise, aux sénateurs sortants. Parmi eux, M. le Dr GUILLON, conseiller général de Vouillé. Les radicaux mettent en ligne trois candidats, dont M. le Dr CONTANCIN, ancien maire de Montmorillon. M. Contancin a été candidat malheureux aux élections législatives de 1898.

HAUTE-VIENNE. — Du côté des radicaux et radicaux-socialistes trois noms ont été aussi désignés dans un Congrès, dont deux médecins ; ce sont : M. le Dr VACHERIE, ancien député radical de Bellac et M. le Dr RAYMOND, professeur à l'Ecole de Médecine, conseiller général de Limoges nord. Nombre de radicaux auraient préféré que la candidature du Dr VACHERIE fût seule posée. A noter cette particularité piquante, que M. le Dr LE PLAY, l'élu des modérés, aura cette fois les sympathies sinon les suffrages des radicaux.

VENDÉE. — La liste républicaine comprend M. le Dr DODIN, maire de Challans.

YONNE. — Il a été question, en dehors de M. le Dr COSTE, sénateur sortant, qui se représente avec les meilleurs chances de succès, de M. le Dr JAVAL, membre l'Académie de Médecine, ancien député de Sens, candidat républicain, et de M. le Dr LORDEREAU, conseiller général de Saint-Florentin.

A cette liste, il faudrait ajouter, — en dehors des oublis que nous avons pu faire —, celle des *Sénateurs-sortants* qui sont MÉDECINS, liste que nous donnerons, aussi complète que possible, dans notre prochain Numéro.

L'Affaire des Médecins du Dispensaire des Ternes.

L'*Écho de Paris* a publié une longue lettre adressée par les médecins du Dispensaire des Ternes au maire du XVIIe arrondissement, dans laquelle les signataires donnaient leur démission. Le *Gaulois* a développé cet incident. Nous résumons les explications présentées par le *Gaulois*.

Le Dispensaire B a été fondé, rue Rennequin, en 1890. Il fut placé sous la direction de notre ami, M. le Dr RAMONAT, qui était en même temps membre du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles. Pendant neuf années consécutives, M. le Dr Ramonat conserva la direction de cet établissement de bienfaisance. En décembre dernier, M. le Dr Ramonat prévint M. Cosnard, maire du XVIIe arrondissement, que, pour des raisons de santé, il déclinait l'honneur de rester à la tête de cette Administration. La Caisse des Ecoles décida « qu'à l'avenir, le Dispensaire ne s'occuperait que des soins à donner aux enfants fréquentant les écoles laïques et refuserait de recevoir les enfants suivant les cours dans une école libre ». A la suite de ce vote, dit le *Gaulois*, les médecins du Dispensaire envoyèrent leur démission par la lettre que voici :

Monsieur le Président du Conseil d'administration
de la Caisse des Ecoles,

Les médecins du Dipensaire B qui, dès les premiers jours, ont apporté leur concours absolument gratuit et désintéressé à cette institution libérale et bienfaisante, ont l'honneur de vous informer que, réunis spontanément en Assemblée générale, ils ont, après discussion, adopté, à l'unanimité, les résolutions suivantes : Les médecins soussignés, considérant d'une part : Que l'Administration de la Caisse des Ecoles s'était engagée à ne prendre aucune résolution d'ordre médical sans l'avis préalable des médecins du Dispensaire ; qu'en se privant des services de M. le Dr Ramonat elle ne s'est point conformée à ses engagements ; que d'ailleurs, M. Ramonat, en ne s'imposant pas à ses confrères, a tenu la seule conduite possible et a fait preuve d'un tact dont ils lui savent gré, regrettant de n'avoir pas été appelés à donner leur avis sur l'opportunité de la décision que l'on désirait prendre vis-à-vis de M. Ramonat et sur le choix de son successeur. Considérant, d'autre part, que l'Administration de la Caisse des Ecoles, qui s'adresse à la bonne volonté de tous lorsqu'il s'agit de recueillir les sommes nécessaires, a récemment décidé d'en retirer le bénéfice aux enfants des écoles libres ; que, dans ces limites étroites, le Dispensaire cesse de compter parmi les œuvres philanthropiques vraies ; par ces motifs, déclarent qu'ils considèrent comme de leur dignité : 1° De ne pas se laisser imposer un directeur étranger à leur ressort ; 2° De retirer leur concours à une œuvre qui a perdu son caractère de tolérance et de philanthropie. En conséquence, ils ont l'honneur de vous informer qu'ils résilient leurs fonctions à partir d'aujourd'hui. Veuillez agréer, monsieur le Président, etc., etc.

Ont signé : Tous les médecins du dispensaire : B. COBBY, DUBOYS DE LANGERIE, DUCOR, FARRET, GOLESCEANO, LEFÈVRE, PERTAT, RATYNSKI, ROCHEBOIS, ROUX, STÉVENEL, TROGNON, WEBER.

Ceci se passait en décembre. Le Maire du XVIIe arrondissement répondit aux médecins pour les prier de conserver leur poste, leur promettant qu'il ne serait donné aucune suite à la détermination prise par l'Assemblée générale, et que, comme par le passé, les enfants, sans distinction d'école, recevraient des soins au Dispensaire. — Cette promesse, toujours d'après le *Gaulois*, a été faite, mais non tenue ; ce qui amena cette nouvelle lettre des médecins démissionnaires :

Nous aurions peut-être continué à ne pas nous arrêter à des incidents où nos personnes et notre amour-propre professionnels étaient en jeu. Mais il y a plus : le Conseil prétend nous associer à une mesure qui apparaît à tout esprit libre et indépendant comme doublement inacceptable ; modifier révolutionnairement — sans nous consulter, malgré les engagements pris — les conditions dans lesquelles nous avions apporté notre concours gratuit, établir des catégories de malades suivant leurs origines, peser sur les consciences par la crainte et par l'intérêt, abaisser les caractères et montrer ainsi que le Conseil ne soupçonne évidemment pas les devoirs que nous impose, comme hommes et comme médecins, le souci de notre dignité professionnelle. Ceci, c'est trop. Nous n'avons jamais demandé une faveur ; nous réclamions seulement la *liberté* de traiter avec la même *égalité*, dans le même esprit de *fraternité*, tous nos malades nécessiteux. Le Conseil d'Administration n'entend pas appliquer la belle devise démocratique inscrite sur l'en-tête de son papier : libre à lui, mais qu'il conserve la responsabilité des mesures qu'il a prises contre les médecins et contre les malades indigents. Nous devons donc constater ce qui suit : les concessions que le Conseil prétend faire n'existent pas ; aucune garantie n'est offerte aux médecins au point de vue du recrutement du personnel médical ; le Conseil maintient intégralement une mesure qui enlève au Dispensaire son caractère de tolérance et de philanthropie. Dans ces conditions, en notifiant à nouveau notre décision définitive, nous ne pouvons que renvoyer au Conseil les responsabilités qu'il prétend nous imputer. Veuillez, agréer, etc.
« Les médecins démissionnaires du Dispensaire B. »

Il est vrai que les Médecins du Dispensaire B ont donné leur démission et qu'elle a été acceptée. Ils ont été remplacés ; et le service des enfants malades ne souffre pas de l'incident soulevé et qui a été ainsi réglé. — Le *Temps* a voulu connaître les explications de l'Administration, car, dans tout ce débat, les deux adversaires, également de bonne foi, croient tous deux avoir raison. Le Maire lui-même, M. Cosnard, a ainsi rétabli les faits :

Les médecins du Dispensaire B ont émis la prétention de se recruter eux-mêmes, et de nommer leur directeur médical, mettant à cette condition la continuation de leur service. Ils ont pris texte ensuite d'un vœu émis dans le Conseil d'Administration par un membre de ce Conseil, tendant à faire donner les soins du Dispensaire aux seuls enfants des écoles municipales, pour formuler des plaintes. Enfin, l'un d'eux, qui est également médecin d'une Crèche congréganiste, a placé un malade de cette Crèche dans le

Dispensaire B, assurant que c'était son droit. J'ai tout tenté pour arranger les choses, apaiser le conflit. J'ai fait accepter par le Conseil la suppression du *directeur médical*, puisqu'ils ne voulaient pas de celui désigné par l'Administration. Il existe dans l'arrondissement une réunion médicale, une sorte de Cercle dont les *médecins* du Dispensaire font partie, et je leur ai proposé d'opérer leur recrutement parmi les membres de ce Cercle, dernière concession que je pouvais faire accepter du Conseil, qui, en somme, a quelques droits sur la direction et le fonctionnement du Dispensaire dont il a la charge avec les responsabilités. J'ai montré que la théorie du médecin qui change son malade d'établissement pour le faire profiter des médicaments et des soins gratuits de l'Administration était inacceptable, et je ne crois pas, en toute bonne foi, que mon opinion puisse être sérieusement infirmée. Enfin, sur l'acceptation de tous les malades indistinctement, qui se présentent au Dispensaire, j'ai obtenu du Conseil que rien ne serait changé aux méthodes anciennes, et que le médecin, avant de de réclamer un certificat d'origine, devait obéir aux devoirs d'humanité. Les mécontents ont rendu justice à mes efforts sincères pour concilier tous les intérêts. Mais, malgré toutes les concessions qui leur furent faites, sur mes instances, par le Conseil, ils ont persisté dans leur dessein. Il nous fallait nous incliner, leur donner acte de leur démission et les remplacer : ce qui est fait. Il n'y a rien de changé au Dispensaire B, si ce n'est les médecins. Telle est la formule qui résume et termine l'incident.

D'autre part, M. le Dr Ramonat a écrit :

Monsieur le Rédacteur en chef, je suis convaincu qu'il est à peine besoin de faire appel à votre courtoisie et à votre impartialité pour vous demander l'insertion de cette note, en réponse à l'article « Une grève de médecins », qui a paru dans le *Figaro* du 14 janvier. Je lui ai enlevé à dessein tout caractère personnel, qui ne ferait qu'en amoindrir la portée, vis-à-vis du public et aussi vis-à-vis de ma propre conscience. Vous prêtez la grave déclaration suivante à un membre du Conseil d'Administration de la Caisse des écoles du dix-septième arrondissement : Le Dr Hétier, médecin du dispensaire A, ayant été nommé directeur du dispensaire B, en remplacement du Dr Ramonat, tous les médecins du dispensaire démissionnèrent. Était-ce par sympathie pour leur ancien chef ou parce qu'ils jugèrent que cette place, la seule rétribuée, était due plutôt à l'un d'eux ? Protestant avec indignation contre cette insinuation malveillante et sans aucun fondement, puisque la place de directeur médical, comme toutes les autres, a toujours été complètement gratuite, nous verrions avec plaisir, mes collègues et moi, sortir de l'anonyme cet administrateur qui, consciemment ou inconsciemment, a lancé contre nous une allégation fausse et humiliante pour des hommes qui, depuis neuf ans, donnent, sans compter, aux enfants pauvres et malades, leur temps, leur science et un peu de leur argent. Pourquoi, d'ailleurs, pour une méchanceté, chercher à faire dévier ce débat, dont la haute portée morale n'a échappé à personne, et qui peut être résumé ainsi : Depuis sa fondation, le fonctionnement du dispensaire B reposait sur les principes suivants : 1° Admission aux soins de tous les enfants, sans exception : droit qui ne saurait être contesté ni *humainement*, ni *légalement*, car, en mettant même de côté la question indiscutable de charité, les statuts de la Caisse des Écoles inscrivent dans leur paragraphe premier l'égalité des enfants des établissements municipaux et libres. 2° Recrutement du corps médical soumis au contrôle des médecins en exercice, afin de conserver à ce groupement son caractère d'homogénéité confraternelle ainsi que sa haute valeur scientifique et professionnelle.

En demandant avec énergie le maintien de ce *statu quo*, mes collègues réclamaient la seule situation que puissent accepter des médecins soucieux de leurs devoirs de praticiens libéraux et désintéressés, comme de leurs droits d'hommes indépendants et bienfaisants. Que ceux qui, par leur intolérance et leurs prétentions, ont compromis l'avenir de cette œuvre humanitaire aient enfin le courage de reconnaître leurs fautes et de les réparer, ou qu'ils ne se plaignent pas du jugement sévère que portera contre leur inqualifiable conduite soit l'opinion publique, soit même, et je l'espère pour eux, leur propre conscience. Veuillez agréer, monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de ma considération fort distinguée et mes remercîments. Dr Ramonat, Ex-directeur médical du dispensaire B de la Caisse des Écoles du dix-septième arrondissement.

P. S. — Mes confrères et spécialement notre secrétaire, M. le Dr Ducor, 87, avenue de Villiers, se tiennent à votre disposition pour vous permettre d'apprécier, documents en main, où se trouvent la vérité et la correction dans cette regrettable affaire où votre bonne foi a été surprise.

Qui eut tort ? Qui eut raison ? De part et d'autre, il semble au *Figaro* que l'animosité fut excessive et que des moyens plus sérieux de conciliation eussent dû être tentés. « Tandis qu'on se chicane, les enfants pauvres—les véritables intéressés —, à la merci des formalités administratives, attendent que le tournoi de leurs bienfaiteurs ait pris fin pour en recueillir les bienfaits. »

Ce Dispensaire est une œuvre de bienfaisance, alimentée par des dons et des cotisations, dont le but est d'assurer aux enfants nécessiteux les secours nécessaires en cas de maladie. Le dix-septième arrondissement a deux dispensaires : l'un dispensaire A, situé rue Legendre, l'autre, dispensaire B, situé rue Rennequin. Si nous nous en rapportons aux statistiques, nous voyons que pendant l'année dernière 1,159 enfants étaient inscrits au dispensaire A et 708 au dispensaire B. Le nombre des journées de traitement a été de 7,666 et 11,663 ; le nombre des consultations de 4,650 et 3,763. De plus, cette œuvre se complète par des colonies scolaires où l'on envoie chaque année un certain nombre d'enfants pour se fortifier au milieu des bois et des champs. L'an dernier, 390 garçons et filles furent envoyés aux colonies de Sarcelles, Montivilliers, Monthléry et La Varenne. On voit que cette œuvre a une très grande importance.

NÉCROLOGIE.

M le Dr Riquard, médecin honoraire du Bureau de Bienfaisance et des hôpitaux de Bordeaux, dont la forte santé, frappée à plusieurs reprises, baissait de plus en plus. Ses obsèques ont eu lieu à l'église St-Bruno, touchantes comme celles des médecins connus et appréciés. — M. le Dr Proust, chef du service de la Maternité, à Blois, décédé dans cette ville à l'âge de 44 ans. Nous avons particulièrement connu cet excellent confrère, ancien interne des hôpitaux, tandis que nous étions externe dans le service de M. le Dr Ollivier. C'était un excellent praticien, intelligent, et dévoué à ses malades ; malheureusement les questions scientifiques ne l'intéressaient pas beaucoup. — M. le Dr Ch. de Richemont (de la Rochelle), décédé à Bergerac, à l'âge de 26 ans.—M. Dufaud, médecin-major de première classe, décédé à Pau. — Mme Edouard Bureau, née Marie Delacroix, décédée le 2 décembre 1899, à Cop-Choux (commune de Mouzeil, Loire Inférieure), dans sa 61e année. C'était la femme de M. le Dr E. Bureau, Pr de Botanique au Muséum d'Histoire naturelle de Paris, le savant bien connu, l'un de nos premiers Maîtres.

Raimond, le comédien aimé du Palais-Royal, vient de perdre un fils de vingt-six ans, M. Albert Perrée, docteur en médecine. Mme Raimond-Perrée, sa mère, qui est également docteur en médecine, a soigné son pauvre enfant jusqu'à la dernière minute ; mais le mal a été le plus fort. Les obsèques ont eu lieu à Notre-Dame-de-Lorette.

La Médecine aux Chandelles.

Les Internements arbitraires dans « En Paix » au Théâtre Antoine.

Il faut le dire de suite : Il s'agit là d'une pièce remarquable, supérieurement interprétée par Antoine, représentant l'interné malgré lui, et Gémier, M. le Dr Colas, l'internant à tous crins, directeur d'une Maison de Santé à Paris et spécialiste illustre. Gémier, qui s'est fait un peu la tête d'un Dr Blanche jeune et coquin (ce qui ne ressemble nullement au vrai, est-il besoin de le dire ?), a composé ce rôle avec une science merveilleuse de la scène et une vérité qui n'a d'égale que celle de sa longue redingote; et il a joué en artiste d'un talent si supérieur qu'on se serait cru aux Français ! Antoine, qui est un acteur de génie et qui a « du ventre » (qu'on nous pardonne cette expression) plein son organisme, a traduit, à nos yeux avec un tact infini et un sens extraordinairement sûr, les diverses phases psychologiques par lesquelles doit passer tout interné de force, jouissant encore de la plénitude de ses facultés intellectuelles.

Quant à la pièce elle-même de M. Louis Bruyère, malgré ses qualités techniques indiscutables, elle est *très dangereuse* au point de vue social, car elle donne l'illusion de la réalité (ce qui est un éloge) pour des faits qui n'existent pas, n'ont jamais existé, et n'existeront jamais (ce qui, au demeurant, n'aurait pas d'importance si tous les spectateurs pouvaient faire en ces matières la part du vrai et du faux). En effet, il n'y a jamais eu de Dr Colas, à supposer, ce qui est très possible, que le jeune médecin inexpérimenté et craintif du premier acte, qui signe l'ordre d'internement, et le Dr Mériel (un beau-père !) puissent être des personnes réelles. Henri Fouquier a fait, en analysant cette pièce, des remarques très justes à ce propos.

« Qui veut trop prouver ne prouve rien. Le crime de séquestration légale a existé. Mais, dans notre pays de liberté de la presse, de responsabilité, d'*ordinaire honnêteté professionnelle*, je ne crois pas possible l'accord d'une famille, d'un avoué, de *deux* ou *trois docteurs, de leurs internes*, de dix personnes enfin, pour un crime qui resterait triomphant et impuni ! Ce n'est plus de la vie : c'est du mélodrame. » Voilà qui est parlé. L'ensemble a une certaine vraisemblance ; mais les détails ne tiennent pas debout.

« M. le Dr Colas, qu'on nous montre, est de haute notoriété scientifique, lauréat, candidat à l'Académie de Médecine, officier de la Légion d'honneur (1). Je ne crois pas qu'il puisse exister à l'état du sinistre Robert Macaire qu'on nous fait voir. Je ne crois pas que, pour avoir des gardiens à sa discrétion, exécuteurs de ses hautes œuvres, la Préfecture de police lui donne des forçats libérés. Encore une fois, en poussant le tableau au noir, l'auteur a fait son œuvre d'apparence plus forte, mais l'a manquée. Le vrai drame, c'eût été de nous montrer l'*aliéniste de bonne foi*, qui, par accoutumance, pédanterie scientifique, esprit de système, voit des fous partout, avec la tranquille conscience des médecins de Molière, saignant au nom d'Hippocrate, des anémiés qu'ils tuaient selon les principes. Là était la vérité et le vrai sujet de la pièce, où la critique fût restée juste. L'auteur ne l'a pas vu. »

Notre Maître en chronique, quoique non médecin, a, cette fois, mis le doigt sur le mal : *Le drame n'est pas vrai.* Pourtant il porte, d'une façon indiscutable, sur le public de ce petit théâtre, très épris de nouveauté et d'exagération. L'acte le plus vraisemblable (celui du début, où le négociant, qui a passé sa vie à créer une maison de commerce, sa seule gloire, s'aperçoit qu'on le vole et le mène à la ruine), malgré sa mise en scène soignée, a à peine porté : ce qui prouve bien qu'au théâtre les spectateurs habituels ne demandent que de l'irréel !

A noter un curieux tableau, le salon des pensionnaires dans la Maison de Santé, qui a intéressé :

« Ici, nous voyons des fous et de prétendus fous, mêlés ensemble, décemment vêtus, dans une maison d'apparence correcte et irréprochable. C'est un vieux militaire, qui croit toujours qu'on lui manque de respect et veut faire fusiller tout le monde ; un inventeur, qui fait tourner à vide une machine à mouvement perpétuel ; un philosophe, qui arrête les gens pour leur expliquer ses utopies ; un jeune homme, amant d'une fille du grand monde, qu'on a fait interner et qui, dans cette bastille, se résigne et sauve sa raison. Fous et demi-fous se croient raisonnables. Voir, là-dessus, l'émouvante nouvelle d'Edgar Poë. C'est dans cet enfer, que Varambaut descend peu à peu tous les degrés : ce qui est d'ailleurs un peu exagéré. »

La fin est aussi outrée. Les magistrats ont une drôle de façon de faire leur enquête ; certes, en l'espèce, l'auteur n'a jamais vu ces Messieurs à l'œuvre !

Mais à quoi bon insister : le public est emballé et l'interprétation sauve la pièce. Il n'en reste pas moins avéré qu'il y a encore là deux médecins *crapules*, dont l'un est une *crapule de talent*, et l'autre un praticien un peu trop *naïf*. C'est trop pour notre profession, sans compter le discrédit injustifié jeté sur des institutions utiles.

Ce n'est pas en forçant ainsi la note, que l'auteur parviendra à faire réformer la loi de 1838 sur le régime des aliénés, loi qui d'ailleurs ne vaut rien. Pour faire quelque chose, d'utile, il faudrait être ancien interne des asiles et auteur dramatique. Il existe certainement à Paris un citoyen qui possède ces deux titres ; mais il n'a pas encore eu le temps d'écrire la pièce rêvée et le loisir de la voir tomber !

M. Bruyère a donc eu joliment raison de prendre les devants et de triompher !

Marc Ell.

(1) Or ce directeur d'asile privé d'aliénés a l'âme d'un brigand, voire même d'un Préfet de Police du 1er Empire; ça n'existe pas !

PETITES INFORMATIONS

Enseignement de la Médecine.

Faculté de Médecine de Paris. — TABLEAU DES ACTES DU 22 AU 27 JANVIER 1900. — *Lundi 22.* — 2e examen, doctorat, nouveau régime. MM. Ch. Richet, Rémy, Broca (André), exam. Salle n° 1, M. Retterer, censeur. — 3e examen, doct. oral, 1re partie. Chirurgie 1re série : MM. Jalaguier, Lejars, Lepage, exam. Salle n° 2. M. Gilles de la Tourette. — 5e examen, doctorat, 1re partie. Chirurgie, 1re série : MM. Tillaux, Tuffier, Legueu, exam. Hôtel-Dieu, M. Hayem, censeur. — 5e examen, doctorat, 1re partie. Chirurgie, 2e série : MM. Delens, Delbet, Mauclaire, exam. Hôtel-Dieu. — 5e examen, doctorat, 2e partie : MM. Brissaud, Dejerine, Teissier, exam. Hôtel-Dieu, M. Broca (Aug), censeur.

Mardi 23. — 2e examen, doctorat, nouveau régime. MM. Mathias-Duval, Hanriot, Langlois, exam. Salle n° 1, M. Farabeuf, censeur. — 3e examen, doctorat oral, 1re partie N. R : MM. Le Dentu, Budin, Quenu, exam. Salle n° 2, M. Weiss. — 5e examen, doctorat, 1re partie. Chirurgie, MM. Guyon, Albarran, Thiery, exam. Charité, M. Berger, censeur. — 5e examen doctorat, 2e partie, 1re série. MM. Jaccoud, Menetrier, Vaquez, exam. Charité. — 5e examen, doctorat, 2e partie, 2e série. MM. Cornil, Proust, Charrin, exam. Charité.

Mercredi 24 : Médecine opératoire : MM. Lannelongue. Kirmisson, Poirier, exam. Ecole pratique. *Épreuve pratique.* — 2e Examen doctorat nouveau régime : MM. Ch. Richet, Heim, André, exam. Salle n° 1 M. Fournier censeur. — 3e Examen doctorat oral 1re partie : MM. Pinard, Lejars, Sebileau, exam. Salle n° 2. M. M. Desgrez.

Jeudi 25 : Médecine opératoire : MM. Quenu, Poirier, Faure, exam. Ecole pratique. *Epreuve pratique.* — 2e Examen doctorat 2e partie : MM. Mathias-Duval, Gley, Charrin, exam. Petit amphithéâtre. M. Gautier censeur. — 3e Examen doctorat oral 1re partie : MM. Budin, Brun, Hartmann, exam. Salle n° 4. — 3e Examen doctorat 2e partie 1re série : MM. Dieulafoy, Widal, Teissier, exam. Salle n° 2. — 3e Examen doctorat 2e partie 2e série : MM. Debove, Hutinel, Thoinot, exam. Salle n° 3. — 4e Examen doctorat ; MM. Proust, Thiroloix, André, exam. Salle n° 1. M. Wurtz.

Vendredi 26.—2e Examen, doctorat nouveau régime : MM. Broca (André), Retterer, Gley, exam. salle n° 2. M. Ch. Richet. censeur. — 4e examen doctorat : MM. Pouchet, Thoinot, Wurtz, exam. salle n° 1. M. Mery. — 5e examen doctorat : 1re pe. Chirurgie 1e série : MM. Jalaguier, Delbet, Walther, exam. Necker. M. Terrier censeur. — 5e examen doctorat 1e pe. Chirurgie 2e série : MM. Delens, Kirmisson, Broca (Aug.), exam. Necker. — 5e Examen doctorat 2e partie, MM. Potain, Brissaud, Widal, exam. Necker, M. Gaucher. — Examen doctorat 1re partie obstétrique : MM. Pinard, Varnier, Lepage, exam. Clinique Baudelocque. M. Tuffier, censeur.

Samedi 27. — 2e Examen doctorat Nouveau régime : MM. Gautier, Mathias-Duval, Retterer, exam. Salle n° 1. M. Blanchard, censeur, M. Chassevant. — 5e examen, doctorat 2e partie, 1re série MM. Dieulafoy, Roger, Marfan, exam. Hôtel-Dieu. M. Cornil, censeur. — 5e examen, doctorat 2e partie, 2e série : MM. Chantemesse Letuille, Vaquez, exam. Hôtel-Dieu. M. Brun. — 5e Examen doctorat 2e partie. 1re série. MM. Debove, Thiroloix, Dupré, exam. Charité, M. le Dentu, censeur. — 5e Examen doctorat. 2e partie, 2e série : MM. Joffroy, Ballet, Achard, exam. Charité. M. Ménétrier. — 5e examen doctorat, 1re partie, Obstétrique : MM. Budin, Bonnaire, Wallich, exam. Clinique Tarnier. M. Remy, censeur.

THÈSES. Mercredi 24 à 1 heure. Candidat, M. Pascal : Président, M. Tillaux : MM. Terrier, Hartmann, Launois, exam. *Fistules vésico-intestinales acquises chez l'homme et la femme.* — Candidat, M. Cunéo ; Président, M. Terrier ; MM. Tillaux, Hartmann, Launois, exam. *Infection du système lymphatique dans le cancer de l'estomac, et de ses conséquences chirurgicales.*

Clinique ophtalmologique de l'Hôtel-Dieu. — M. DELENS, agrégé, suppléant M. PANAS, a commencé le cours de clinique ophtalmologique le lundi 8 janvier 1900, à 9 heures 1/2 du matin, et le continuera les vendredis et lundis suivants, à la même heure. Opérations, le lundi et le jeudi ; exercices ophtalmoscopiques tous les mercredis.

Cours de pathologie expérimentale et comparée. — M. le Pr CHANTEMESSE a commencé son cours le mardi 9 janvier 1900, à 5 heures de l'après-midi, à l'amphithéâtre du Laboratoire de pathologie expérimentale (Ecole pratique, 1er étage), et le continuera les jeudis, samedis et mardis suivants, à la même heure.

Enseignement médical libre à Paris. — M. le Dr LAVAUX, a repris son cours en présence d'un nombreux auditoire qui a chaleureusement applaudi.

Conférence privée d'internat. — Une Conférence d'internat à nombre limité d'élèves, faite par un jeune docteur, ancien interne, a commencé le 20 janvier 1900. S'adresser pour tous renseignements à l'Institut de Bibliographie scientifique, 93, boulevard St-Germain, Paris.

École vétérinaire d'Alfort. — M. BARRIER, professeur à l'Ecole vétérinaire d'Alfort, est nommé directeur de cette Ecole, en remplacement de M. Tracbot, admis à la retraite et nommé directeur honoraire.

Institut chimique de Lyon. — *Inauguration.* — Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, M. LEYGUES, Ministre de l'Instruction publique, est arrivé à Lyon, pour présider l'inauguration de l'Institut chimique qui vient d'être élevé à la Guillotière, dans le quartier des Ecoles, où s'élèvent déjà les palais des diverses Facultés. M. le Dr DE LANESSAN, Ministre de la Marine, député de Lyon, était présent. Les deux Ministres ont assisté, à une cérémonie d'ordre un peu intime : l'Inauguration du buste du professeur Jules RAULIN, fondateur de l'Institut. De nombreuses notabilités appartenant au monde des Facultés, du Commerce, de l'Industrie étaient présentes. Des allocutions ont été prononcées par MM. COMPAYRÉ, recteur, et BARBIER, directeur de l'Institut, auxquelles M. LEYGUES a répondu en termes parfaits. La cérémonie s'est terminée par la visite des diverses salles de l'établissement. L'inauguration officielle a eu lieu à deux heures et demie, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de Médecine. Des discours ont été prononcés par M. M. CAZENEUVE, professeur de chimie à la Faculté de Médecine, qui a parlé du rôle de la Chimie dans la Médecine et les Sciences ; Léo VIGNON, le successeur de M. RAULIN à la chaire de chimie industrielle. A cette occasion, ont été nommés : *Chevalier de la Légion d'honneur* : M. le Dr Raphaël DUBOIS, professeur à la Faculté des Sciences. *Officier de l'Instruction publique* : M. ROUX, professeur à l'Université. Le Conseil de l'Université a offert un grand banquet aux Ministres dans la salle des Fêtes de l'Hôtel de ville. Au dessert, M. LEYGUES a annoncé la nomination, au grade de chevalier de la Légion d'honneur, de M. Louis LUMIÈRE, le célèbre fabricant.

Assistance publique & privée Hôpitaux, etc.

Hôpitaux de Paris. — *Incident du Concours de l'Internat.* — Le Jury de l'Internat a été réuni par M. NAPIAS. Toutes les copies d'anatomie restant à lire ont été détruites. Le Concours va donc continuer par la lecture des copies de pathologie épargnées par l'acide nitrique. Cette lecture sera terminée vraisemblablement vers la fin du mois. Au commencement de février, les deux sections du jury se réuniront pour établir la liste d'admissibilité et commencer les épreuves orales. La nomination des 36 internes du premier Concours aura lieu avant la fin du mois de février. Les deux jurys recommenceront alors un nouveau Concours pour les 10 places à attribuer aux *vitriolés*. Le changement des services ne pourra se faire qu'au 1er avril au plus tôt. Cette fois, la lecture des copies — lecture publique — a eu lieu, non plus à l'hôpital Beaujon, mais dans l'amphithéâtre de l'Assistance publique, avenue Victoria. Elle n'a donné lieu, d'ailleurs, à aucun incident. La date du nouveau Concours, qui, d'après la décision prise par M. Waldeck-Rousseau, doit être ouvert pour les candidats dont les compositions ont été détruites, est fixé au jeudi 1er mars 1900, à midi.

Concours de l'Internat en Médecine. — AVIS. — Le Concours supplémentaire qui doit avoir lieu, conformément à la décision en date du 29 décembre 1899, de M. le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, entre les candidats ayant déjà pris part au Concours de l'Internat du 16 octobre 1899 et dont les copies ont été détruites, en tout ou en partie, à la suite de l'acte commis à l'hôpital Beaujon, dans la nuit du 28 au 29 novembre, sera ouvert le samedi 10 février 1900, à midi, *dans l'amphithéâtre de l'Administration centrale, 3, avenue Victoria.* Les candidats, dont les noms suivent, sont invités à venir retirer, *au Secrétariat général, Bureau du Service de Santé, à partir du* 25 janvier, le bulletin, sur la présentation duquel ils seront admis à l'amphithéâtre :

MM. Algret, André, Aribat, Aubertin, Aubourg, Barbier, Barbin, Barcat, Barthélemy, Beaujard, Berton, Bloch (Edmond), Bonneau, Bouffier, Boyer, Braillon, Brelet, Brocard, Brunschwig, Cathala, Cauzard, Claude (Georges), Courtellemont, Crépin, Damaye, Denis, Dennecé, Dionis du Séjour, Duc-Dodon, Fabre (Paul), Fouquet (Charles), François, François Dainville, Gardner, Gennet, Georget, Gernez, Gougis, Guillaume-Louis, Guillemet, Guillemin, Houselot, Hulleu, Jamet (Julien), Jarvis, Landowski, Lecène, Leenhardt, Levassort, Liné, Lobligeois, Mahar, Marsoo, Martin, Mircouche, Morand, Morlet, Nathan, Pélicier, Perpère, Petit (Henri), Pied, Préciado, Renou (Maurice), Renoult (Gaston), Roger (René), Rouet, Rousseau (Auguste), Roussy, Tabary, Tessier, Thiollier, Tillaye, Trastour, Tridon, Verbeck, Viteman, Vitry.

Concours pour la nomination à six places de Médecin des Hôpitaux de Paris. — Un Concours pour la nomination à six places de médecin des hôpitaux sera ouvert le lundi 5 mars 1900, à midi, à l'Administrstion centrale, avenue Victoria, n° 3. MM. les Doctenrs en médecine qui voudront concourir devront se faire inscrire au Secrétariat général de l'Administration de l'Assistance publique, de midi à trois heures, et y déposeront leurs titres. Le registre d'inscription des candidats sera ouvert le lundi 29 janvier 1900, et sera clos définitivement le samedi 10 février suivant, à trois heures.

Dons à l'Assistance publique. — M. CHARPENTIER, 40 fr.; la « Bienfaisante israélite », 100 francs ; MM. A. J. STERN et Cie, 4,000 francs.

Legs Debrousse. — M. Jean DEBROUSSE, mort au mois de novembre dernier, avait institué l'Assistance publique sa légataire universelle, à charge pour elle de doubler l'importance de l'hospice qui porte son nom. Le donateur a fait aussi de nombreux legs particuliers, notamment à l'Institut de France. « Je lègue à l'Institut de France, lit-on textuellement dans le testament olographe de M. Debrousse, la somme d'un million de francs dont il disposera de la manière qu'il jugera la plus convenable. » Lorsque l'Assistance publique aura exécuté tous les legs et conditions dont l'énumération est dans le testament du défunt et aura remis à l'Institut de France le million qui lui revient, elle restera héritière d'une somme que l'on évalue, par prévision, de huit à dix millions.

Assistance aux Aveugles. — L'Association Valentin Haüy, qui a pour objet l'Assistance physique, morale, intellectuelle et professionnelle des aveugles, vient de créer un groupe spécial, dit de la région de Montpellier, et comprenant les départements de l'Hérault, du Gard, de l'Aude, de l'Aveyron, de la Lozère, du Tarn et des Pyrénées-Orientales. Ce groupe se propose d'établir dans les principales villes de la région, des ateliers pour aveugles adultes, avec accordage des pianos, chaiserie, brosserie, vannerie. Au lieu de rester des êtres encombrants et misérables, les aveugles deviendront ainsi des professeurs, des organistes, des accordeurs, des ouvriers et des ouvrières, selon leurs capacités ; il n'y aura plus, parmi eux, des mendiants dégradés, mais seulement des travailleurs utiles.

Service des Prompts Secours à Paris. — A une des dernières séances du Conseil municipal, à propos des ambulances urbaines municipales, l'Assemblée a émis le vœu que l'Administration fasse l'expérience des *étudiantes en médecine* dans les postes d'ambulance, comme internes.— C'est là une excellente idée et il y a longtemps, que M. le Directeur des Ambulances aurait dû y songer, s'il avait des idées... pratiques.

Sociétés et Congrès

Sociétés savantes de Paris [*Réunion des Secrétaires généraux des*].—Les dîners ont lieu sur la rive gauche, sauf en février et en juin, où ils ont lieu sur la rive droite. Le dîner du 11 janvier a été suivi d'une CAUSERIE, avec projections, de MM. Marcel MONNIER, explorateur géographe, et Marcel BAUDOUIN, naturaliste voyageur, sur le PARC NATIONAL DU YELLOWSTONE DES ETATS-UNIS (*Yellowstone National Park*). — Les Secrétaires généraux qui désirent faire partie de la réunion et recevoir régulièrement les convocations, sont priés de le faire savoir à M. Mareuse, boulevard Haussmann, 81, en lui adressant le montant de la cotisation annuelle. Les Secrétaires généraux se réuniront pendant toute la durée de l'Exposition. Une visite à l'Exposition aura lieu le lundi 12 février, vers 2 heures.

Académie de Médecine de Paris. — *Candidatures.* — M. le Dr Bar, professeur agrégé à la Faculté de Paris, et M. le Dr Doléris, médecin accoucheur, posent leur candidature à la place vacante dans la section d'accouchement, en remplacement de M. Charpentier. — M. le Dr Bard, professeur à la Faculté de Lyon, postule le titre de Correspondant de la section de pathologie médicale. — Le Président a prononcé l'éloge du professeur sir James Paget, l'éminent chirurgien anglais, qui fut en Angleterre, avec Lister, autre célébrité anglaise, un ardent vulgarisateur de la théorie pastorienne et un novateur hardi de tous les progrès de la science chirurgicale. L'œuvre de sir James Paget est des plus considérables. Le Gouvernement anglais a accordé à la dépouille mortelle de ce savant les honneurs de Westminster.

Société Médicale des Hôpitaux. — Le Bureau de la Société médicale des Hôpitaux pour l'année 1900, est composé comme il suit : *Président :* M. Troisier ; *Vice-président ;* M. Joffroy ; *Secrétaires des séances :* MM. Boulloche et Claisse ; *Trésorier :* M. Hudelo ; *Archiviste :* M. Courtois-Suffit.

Collège de France. — *Élections.* — Pour la chaire d'embryogénie comparée vacante, deux candidats étaient proposés ; M. le Dr Henneguy, en première ligne, M. le Dr Roule, en seconde ligne. M. le Dr Henneguy, a été élu à l'unanimité titulaire de cette chaire, dans laquelle il suppléait depuis plusieurs années M. le Dr Balbiani. Il est l'auteur de recherches spéciales appréciées.

Société de Thérapeutique de Paris. — La *Société de Thérapeutique* a choisi pour président, pendant l'année 1900, M. le Dr H. Huchard, médecin de l'hôpital Necker. Il sera assisté de deux vice-présidents, MM. Albert Robin, de l'Académie de Médecine ; Sevestre, médecin de l'hôpital des Enfants, et du secrétaire général, M. le Dr Bardet. La *Société de Thérapeutique* s'apprête à recevoir comme il convient les savants étrangers, pendant l'Exposition prochaine.

Guerre, Marine et Colonies.

Service de Santé militaire. — *Armée active.* — Promotions : Au grade de médecin principal de 1re classe, M. Antony ; au grade de médecin principal de 2e classe, MM. Gerbault et Testevin ; au grade de médecin-major de 1re classe, MM. Lévy, Moreau, Baur, Boinet, Buy, Bernhard, Hugard et Barbès ; au grade de médecin-major de 2e classe, MM. Caenens, Grisel, Silvestre, Bizouard, Casteret, Rocheron, Vernet, Marchet, Castaing, Merlin et Bichelonne. — Sur la proposition du Comité technique de Santé, le Ministre a décerné le prix de Médecine d'armée pour l'année 1898, à M. le Dr Busquet, médecin-major de 2e classe. Le sujet était : *Des suites éloignées des maladies infectieuses dans l'armée.* Le sujet mis au Concours de 1900 pour le prix de Médecine d'Armée à décerner en 1901, est le suivant : *De l'origine de la tuberculose pulmonaire dans l'armée.*

Service de Santé de la Marine. — Le *Journal officiel* a publié l'ordre général suivant. Ordre Général : Le Ministre de la Marine, sur la proposition du Ministre des Colonies, cite à l'ordre du jour de la Marine, pour sa brillante conduite dans la mission de trois années (1896-1899) qu'il a accomplie de l'Atlantique à la mer Rouge, M. le Dr Emily (Jules-Michel-Antoine), médecin de 1re classe de la Marine. — M. le Dr Triboudeau, médecin de deuxième classe du cadre de Toulon, est autorisé à prendre part au Concours qui s'ouvrira à Rochefort, le 26 février, pour l'emploi de prosecteur d'anatomie à l'Ecole annexe de Médecine navale de Rochefort.

La Médecine dans le conflit Anglo-Boër. — *Un Hôpital pour la « Yeomanry ». — Cavaliers volontaires Anglais.* — Les dames anglaises formant le Comité de l'Hôpital impérial de la « Yeomanry », qui doit être établi au Cap, demandent aux représentants des colonies anglaises sur le continent d'aider de leurs souscriptions la caisse de l'hôpital, dont la fondation doit si profondément intéresser beaucoup d'entre eux qui ont des relations dans la Yeomanry. Elles ne font pas appel aux amis français, mais aux villas confortables de Cannes, de Nice, de Beaulieu, de Pau, de Dinard, etc.; aux colonies anglaises de Paris, Berlin, Dresde, Hanovre, Bruxelles, Vienne, Saint-Pétersbourg, Rome, Madrid, le Caire. Les dames du Comité, en faisant cet appel, désirent qu'on sache qu'une donation de 50 livres sterling, suffit pour un lit, et que ce lit de l'hôpital de la Yeomanry portera le nom du donateur. De plus, elles déclarent que leur projet d'établir cet hôpital est appuyé par le Ministre de la Guerre et sanctionné par l'Association de la Croix Rouge.

Blessés.—La *Gazette* (allemande) *de Revel* publie des lettres de Prétoria datées du 13 et du 19 novembre, émanant d'un médecin de l'hôpital de cette ville, d'après lesquelles les pertes des Boërs en morts et en blessés sont étonamment petites jusqu'à présent. A Prétoria on reçoit 90 0/0 des soldats boërs mis hors de combat ; les autres sont envoyés à Johannesburg ou, s'ils sont légèrement blessés, ils restent avec les troupes; on pourrait soigner dix fois plus de blessés dans l'hôpital. Les Anglais ont plus de blessés dans une seule bataille que les Boërs n'en ont eu dans tous les engagements pris ensemble.

Hôpitaux au Transvaal. — Tous les cas sérieux ayant été évacués sur l'hôpital de Wynberg, les hôpitaux sont presque vides. On y a emmagasiné de grandes quantités de marchandises : eaux minérales. conserves, fruits, etc.

Ambulances. — L'ambulance belge a été capturée ; de même que celles de la Russie, de l'Allemagne, de l'Espagne et de la Hollande. N'est-il pas incroyable qu'il ne soit

même plus possible d'aller secourir, non pas seulement les blessés boërs, mais aussi les Anglais ?

Le Département de la Marine d'Amsterdam, a télégraphié au commandant d'un cuirassé d'aller prendre à Durban le personnel et le matériel de la deuxième ambulance néerlandaise de la Croix-Rouge et des approvisionnements de vivres.

Médecins compromis. — On dit que M. Hoffman, membre du Parlement du Cap, l'un des docteurs coloniaux qui servaient dans les armées boërs, passera probablement en conseil de guerre à De Aar où il est actuellement détenu. — Une dépêche du quartier général sous Ladysmith annonce que le conseil de guerre réuni, sous la présidence du général Erasmus, a condamné le Dr Caldwell, inculpé de trahison pour avoir déserté, avec l'intention de joindre l'ennemi, à quatre ans de prison avec *hard labour*.

Médecine d'État et Hygiène.

Commission de la Tuberculose. — Sur la proposition du Directeur de l'Assistance publique, le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, a institué une Commission à l'effet de présenter un rapport sur les moyens pratiques de combattre la tuberculose. Sont nommés membres de cette Commission : MM. Astier, pharmacien, député ; Dr Boullier, Dr Calmette, directeur de l'Institut Pasteur à Lille ; Dr de Lavarenne, Dislère, président de section au Conseil d'Etat ; Dr Goujon, sénateur ; Dr Kelsch, membre de l'Académie de Médecine ; Dr Letulle, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, médecin des hôpitaux ; Dr Leudet ; Dr Marfan, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, médecin des hôpitaux ; Dr Piettre, président du Conseil général de la Seine ; Dr Thoinot, secrétaire de la Commission de la Tuberculose à l'Assistance publique. M. Dislère remplira conjointement avec M. le Pr Brouardel, les fonctions de vice-président. Le Dr Boillet sera adjoint aux membres déjà désignés, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Hygiène de la Ville de Paris. — Le service de la statistique municipale a compté, pendant la 1re semaine de 1900, 1,092 décès, chiffre voisin de la moyenne ordinaire des semaines de janvier (1055), et fort inférieur à celui des deux semaines précédentes (1,156) pendant la 51e semaine et 1,170 pendant la 52e). La fièvre typhoïde a causé 9 décès, chiffre identique à celui de la semaine précédente (la moyenne est de 6). La rougeole (9 décès, la scarlatine 5, la diphtérie 8) continuent à être assez rares. La coqueluche (dont la moyenne est de 5) n'a pas causé un seul décès. La variole, qui n'a causé pendant toute la durée de l'année 1899 que 4 décès, n'en a pas causé non plus pendant la première semaine de 1900. Les maladies inflammatoires des organes de la respiration ont causé 200 décès au lieu de 207, pendant la semaine précédente, et au lieu de 178, moyenne ordinaire de la saison. Il y a eu 14 suicides et 12 autres morts violentes. On a célébré à Paris 460 mariages. On a enregistré la naissance de 1,173 enfants vivants (604 garçons et 569 filles), dont 847 légitimes et 326 illégitimes. Parmi ces derniers, 55 ont été reconnus immédiatement.

Allaitement artificiel. — M. Edmond Blanc vient de soumettre à la Chambre une pétition d'une paysanne du Finistère tendant à remplacer le lait de vache par le lait de *truie* dans l'allaitement artificiel.

L'Influenza. — L'influenza sévit avec violence dans tous les Pays-Bas et particulièrement à Amsterdam. Dans cette ville, le nombre des décès s'est élevé, la semaine dernière, à 300 environ, tandis que le chiffre moyen n'est que de 150. A l'hôpital Wilhelmina, 30 diaconesses étaient atteintes en même temps. L'épidémie, qui présente, cette fois, un caractère dangereux, fait surtout beaucoup de victimes parmi les personnes âgées ou déjà affaiblies par d'autres maladies.

Nantes. — Dans son bulletin hebdomadaire, la *Gazette Médicale de Nantes* constate que de nombreuses morts subites se sont produites à Nantes depuis quelques semaines. Il est question, bien entendu, de la mort indépendante du traumatisme, de l'empoisonnement violent, ou de la fulguration. Notre confrère n'a en vue que la mort subite au cours de la *santé apparente* ou au cours des maladies dûment constatées, mais qui ne paraissent nullement devoir se terminer brusquement et longtemps avant les prévisions naturelles. Elles paraissent dues à l'influenza.

Depuis quelque temps, un grand nombre de cas de grippe se sont déclarés à Nantes. Plusieurs administrations voient leur personnel arrêté. Les Postes et Télégraphes ont été particulièrement éprouvés. Une trentaine de facteurs ont dû quitter leur service, c'est ce qui explique les retards qui peuvent être apportés à la distribution des courriers.

Marseille. — En raison de la variole et de l'influenza qui ont fait leur apparition à Marseille, l'autorité militaire a suspendu toute permision pour cette ville. Elle a, en outre, ajourné l'appel des réservistes et des territoriaux qui devaient s'y rendre à la fin de ce mois.

Londres. — L'influenza sévit avec intensité depuis quelques jours et les ravages qu'elle exerce sont particulièrement terribles. 316 décès, tel est le bilan de l'épidémie pour la semaine dernière à Londres seulement, et encore convient-il d'ajouter à ce total, déjà suffisamment éloquent en lui-même, 1,221 décès survenus à la suite de bronchopneumonie, cette dernière maladie étant fille ou sœur de l'influenza. Ces chiffres sont les plus élevés qu'on ait constatés à Londres depuis l'importation en Europe de l'influenza. L'année dernière, qui avait déjà été particulièrement dure, n'avait jamais vu les décès causés par la seule épidémie dépasser 245. La mortalité générale s'élève en même temps dans des proportions effrayantes : la semaine passée, à Londres, Liverpool, Manchester et Birmingham, elle a augmenté de 60 0/0. Dans la première de ces quatre villes, il faut remonter à dix ans en arrière pour la trouver aussi considérable. On annonce que l'influenza aurait fait aujour-

d'hui son apparition à Osborne, dans le palais où la reine demeure en ce moment, et que plusieurs fonctionnaires, ainsi qu'une dame de compagnie, seraient atteints de la redoutable épidémie,

La Peste. — *Portugal*. — Les médecins anglais SAMUEL et CELLUNE sont arrivés à *Oporto* pour étudier l'épidémie. Ils ont visité les hôpitaux. Le 12 janvier, à Oporto, 20 malades, dont 4 graves, à l'hôpital.

Manille. — Le *Libéral* assure que le Ministère des Affaires étrangères a reçu une dépêche officielle de Manille annonçant que la peste bubonique a éclaté à Manille. On a constaté six cas et quatre décès. On confirme officiellement l'existence de la peste à Manille.

Nouméa. — Dix-huit cas de peste et dix morts se sont produits depuis Noël. Le gouverneur espère que la peste aura disparu quand la désinfection du quartier isolé aura été opérée.

Épidémie de Grippe. — *Rennes*. — Une épidémie de grippe infectieuse s'est déclarée ici. Le séminaire où, en quelques heures, 40 personnes ont été atteintes, a été licencié. L'hôpital militaire compte 200 malades. La population civile est également très éprouvée.

Épidémie de fièvre typhoïde. — *Bar-le-Duc*. — Une épidémie de fièvre typhoïde, due, croit-on, à des épandages de fumier et de matières fécales pratiqués dans les environs de Pains, non loin de l'endroit où sont captées les sources alimentant la ville, sévit actuellement à Bar-le-Duc, notamment au 94e d'infanterie, où 33 cas sont signalés, ainsi qu'un décès survenu cette nuit. On cite également une quinzaine de cas dans la population civile. L'autorité militaire a pris toutes les mesures nécessaires en ce qui concerne le régiment, et a même demandé son départ, dans le cas où il y aurait une recrudescence de l'épidémie.

Canada. — On télégraphie de Halifax que dix cas de fièvre typhoïde se sont déclarés dans l'équipage du *Montezuma*, qui doit transporter dans le sud de l'Afrique le second contingent canadien. Les malades ont été transportés à l'hopital.

Lutte contre l'Alcoolisme. — La *Prospérité*, Société française contre l'usage de l'alcool, a donné dimanche dernier à la mairie du troisième arrondissement, une conférence contradictoire sur les dangers de l'alcoolisme, sous la présidence de M. le Dr DUPLAY, membre de l'Académie de Médecine.

Hygiène de l'Alimentation à Paris. — *La Glace alimentaire*. — Le Préfet de police vient de publier une ordonnance par laquelle il est formellement interdit aux marchands, fabricants et dépositaires de mettre en vente, pour les usages alimentaires, de la glace qui ne donnerait pas, par fusion, de l'eau potable. Ces fabricants et dépositaires devront mettre la glace provenant d'eau potable et celle qui provient d'eau impure dans des locaux entièrement séparés. Celui réservé à la glace pure portera un écriteau blanc avec ces mots : « glace alimentaire » ; l'autre un écriteau à fond rouge avec ces mots : « Glace non alimentaire ». Les véhicules servant au transport des glaces ne devront pas les contenir indistinctement ; ils porteront eux aussi les mêmes inscriptions. Les débitants au détail seront tenus d'avoir deux caves ou réservoirs étanches, sans communication entre eux. Les mêmes inscriptions distinctes leur sont imposées. Les débitants qui ne pourraient avoir deux réservoirs ne devront vendre que de la glace alimentaire.

Les Chambres Mortuaires à Paris. — Un projet dont la réalisation rendrait de grands services à la population nécessiteuse de Paris, et qui intéresse au plus haut point l'Hygiène publique, vient d'être mis à l'étude à la préfecture de la Seine. Il s'agit de la création de chambres mortuaires d'arrondissement. Frappé de la situation cruelle des familles pauvres qui logent souvent dans une seule chambre, et de l'aggravation pour elles, en cas de décès d'un de leurs membres, M. Fortin, Conseiller municipal du quartier de Chaillot, à demandé à l'Administration de faire une expérience dans certains quartiers de Paris, afin de constater dans quelle mesure cette création pourrait être généralisée, comment elle serait accueillie par les familles intéressées. L'essai ayant réussi — ce qui paraît certain, — il serait installé un établissement mortuaire comprenant deux, trois ou quatre chambres, dans chacun des quartiers des onzième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième arrondissements, les plus populeux, Dans les seize autres arrondissements, il suffirait d'un établissement à quatre chambres. Toutes ces chambres seraient aménagées en vue des précautions sanitaires et du respect dû aux défunts ; les familles pauvres seraient admises, sur une simple demande à la mairie, à y faire transporter gratuitement leurs morts et à les y veiller. Le domicile du défunt pourrait ainsi être livré tout de suite aux services de désinfection. Les survivants seraient à l'abri de toute contagion. Les devoirs envers les morts serait rendus plus décemment. On voit que ce projet mérite d'être expérimenté.

Les révélations de l'Anthropométrie. — La 9e Chambre correctionnelle, présidée par M. Puget, avait à juger un garçon de cercle nommé B..., qui était poursuivi pour outrages aux agents. Quand le Président fit connaître à B... que son casier judiciaire mentionnait deux condamnations, l'une à 25 fr. d'amende, l'autre à quatre mois de prison, le prévenu marqua une très grande surprise et affirma que son état civil avait dû être usurpé. Jamais, disait-il, il n'avait subi la moindre condamnation. On remit au cours de l'audience pour s'enquérir auprès du Service anthropométrique. Lorsque l'affaire revint, l'employé délégué exhiba une fiche au nom de B... et fit remarquer que divers signes particuliers y étaient portés. B... avait-il ces signes particuliers ? Toute la question était là. Il fut séance tenante procédé à la vérification. Et c'est ainsi, qu'en dehors de la photographie conservée au service anthropométrique et qui reproduisait les traits mêmes de B..., le prévenu, comme titulaire de la fiche, avait bien trois grains de beauté derrière l'oreille gauche, un dans le cou, à quelques centimètres du lobe inférieur de l'oreille droite, et sur le bras gauche un tatouage, représentant un cœur percé d'un poignard. B... sans se laisser démonter, a soutenu mordicus que c'étaient là de « pures coïncidences ». Mais il n'est pas parvenu à convaincre le Tribunal.

Divers

Nominations diverses. — Par décret présidentiel, rendu sur la proposition de M. le Ministre de l'Agriculture, M. le Dr F. Heim, Agrégé d'Histoire naturelle à la Faculté de Médecine de Paris, chef du service scientifique et directeur du Laboratoire des Recherches au Ministère du Commerce, est nommé membre de la Commission technique au Ministère de l'Agriculture.

Distinctions honorifiques. — Sont nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur : *Officiers :* MM. les Drs Caillet, Martino, P. Mazellier et Tachard (médecins de l'armée active). — *Chevaliers :* MM. les Drs Dugenet (de Bléré) ; Faure (de Lagrand) ; Boisson, Camentron, M.-F. Durand, L. Février, Finot, Francou, F. Lafforgue, Médieux (médecins de l'armée active) ; Baudrimont, Bories, Picqué (médecins de l'armée territoriale) ; Bousquet, Carmouze, L. Chastang, Chové, Jouenne, Lacarrière, A.-M. Layet, Parin, M. Séguin, Valence (médecins de la Marine). — Sur l'ordre du Ministre de l'Intérieur, M. Boulanger, adjoint au maire d'Angers, en l'absence de ce dernier, a remis solennellement à Mme de Las Cazes, supérieure des Sœurs de l'Asile Saint-Nicolas, une médaille de bronze en récompense de ses quarante années de dévouement aux vieillards.

La Femme dans la Science. — A. de Neuville publie dans la *Revue des Revues* une piquante étude psychologique sur le *génie de l'invention chez la femme*. En comparant les brevets, pris par les femmes américaines et les femmes françaises, il constate que ces dernières sont plutôt idéalistes que pratiques.

Les Médecins Inventeurs. — Un inventeur allemand, M. le Dr Gustave Pum (de Graz), vient de faire breveter un nouveau procédé permettant de confectionner à peu de frais des éponges artificielles. Le principe est basé sur l'action du chlorure de zinc sur la cellulose pure, produisant des composés spongieux analogues à l'amidon, qui gonflent dans l'eau et reviennent durs dans une atmosphère suffisamment sèche. La durée de ces éponges artificielles est presque indéfinie.

Les Médecins Explorateurs. — Depuis des siècles, les savants se sont demandé où pouvait bien se trouver Ophir, la contrée mystérieuse, Pérou de l'antiquité, où Salomon envoyait chercher tout son or. Le Dr Karl Peters un explorateur étranger, de retour du Zambèze, affirme qu'il a découvert la situation exacte de l'ancienne Ophir ; et ses déclarations, il faut le dire, semblent basées sur des faits si probants que la plupart des érudits, en Angleterre et en Allemagne, n'ont pas hésité à adopter les conclusions du Dr Peters.

Les Médecins et les Sports. — Dans sa dernière réunion, la Commission d'Amateurisme a adopté la division de la France en régions dont la momenclature sera donnée ultérieurement. A été nommé, entr'autres délégués, de la Commission d'Amateurisme de l'U. V. F., à Lille, M. le Dr Richard.

Variétés et Anecdotes.

La Maladie et la Mort de Louis XVIII.

Les lettres et documents ci-dessous, extraits du *Temps*, donnent des détails très circonstanciés sur la maladie et la mort de Louis XVIII.

Vendredi, 10 septembre, le roi est toujours plus mal : son état empire d'une façon très sensible ; sa tête se courbe de plus en plus ; la décomposition monte et augmente avec une rapidité effrayante ; la gangrène dévore les pieds (1) ; l'autre soir, à l'heure du coucher, Baptiste, en retirant les bas de Sa Majesté, y a trouvé des fragments de doigts du pied gauche ; l'orteil et un autre doigt sont presque tombés. Cet excellent homme, qui lui est très attaché, a failli se trouver mal d'émotion, mais le roi ne s'en est pas aperçu : toutes les chairs sont comme mortes et insensibles. Il est vraiment épouvantable de se voir ainsi s'en aller tout vivant par morceaux. *Non pedes, sed caput faciunt regem*, se plaisait-il souvent à répéter en souriant. Cette sentence d'Horace prend aujourd'hui une triste réalité. On dit que c'est dans les neiges de Russie, lorsqu'il fut obligé de quitter brusquement Mittau, sur l'ordre inique de l'Empereur de Russie, qu'il a eu les pieds gelés et qu'il a contracté cette pénible maladie qui l'a rendu infirme pendant tout le reste de son existence. La moindre chaussure de cuir le faisait cruellement souffrir, et il avait dû adopter les bottes de velours qu'on lui a toujours vues. Ce n'est pas à Napoléon seulement que la Russie a été funeste ! Tant que le *père Élysée* (2) a vécu, le roi n'avait point perdu l'espoir de guérir ses pauvres jambes ; il venait lui faire à propos des pansements fort simples qui apportaient au roi beaucoup de soulagement. Les médecins, qui le regardaient avec dédain, n'avaient voulu ni appliquer ni même connaître sa méthode ; aussi, à sa mort, a-t-il été impossible de continuer les mêmes soins à Sa Majesté. Le mal a fait alors des progrès rapides.

Le *Bulletin* ci-dessous donnant des nouvelles de la santé du roi, vaut d'être reproduit, à cause de son tour archaïque et solennel :

Les infirmités anciennes et permanentes du Roi ayant augmenté sensiblement dans ces derniers temps, sa santé a paru plus profondément altérée et est devenue l'objet de consultations plus fréquentes. La constitution de Sa Majesté et les soins qui lui sont donnés ont entretenu pendant plusieurs jours l'espérance de voir sa santé se rétablir dans son état habituel ; mais on ne peut se dissimuler aujourd'hui que ses forces n'aient considérablement diminué et que l'espoir qu'on avait conçu ne doive aussi s'affaiblir.

Signé : Portal, Alibert, Montaigu, Distel, Dupuytren, Thévenot (3).

Louis XVIII mourut dans la nuit du 14 septembre, ainsi qu'on le lit sur la lettre ci-dessous :

« A trois heures du matin, le râle s'éteignit et les pieds et les mains devinrent tout à fait froids. M. Portal a pris la main du Roi, puis a rapproché une bougie de sa bouche, pour s'assurer si Sa Majesté avait cessé de vivre ; voyant la flamme rester toute droite, il s'est tourné vers Monsieur en disant à haute voix : « Messieurs, le Roi est mort, vive le Roi ! »

(1) De quelle variété de *gangrène* s'agit-il ? Gangrène par congélation ? Gangrène dite Asphyxie des extrémités ? Gangrène diathésique ? Nous ne savons.

(2) A noter l'intervention de cet excellent rebouteur, si apprecié d'un roi !

(3) Inutile d'insister sur les noms bien connus des médecins qui ont signé ce bulletin.

L'autopsie du roi défunt fut pratiquée sous la direction de MM. Portal, Alibert et Dupuytren. Elle révéla plusieurs choses :

Les membres inférieurs, avec les hanches très écartées, étaient légèrement *atrophiés*, sans être pourtant contrefaits ; mais ils n'étaient pas en proportion avec le buste et la tête, qui auraient pu convenir à un homme beaucoup plus grand Certains organes offraient peu de développement, mais n'en étaient pas moins absolument complets. C'est ainsi que disparaît cette absurde légende qui voulait faire croire que non seulement le roi *était impuissant*, mais que les attributs de la virilité lui manquaient. Comme la calomnie ne perd jamais ses droits, cela n'a pas empêché, maintes fois, de faire sur le compte de Sa Majesté mille sottes inventions. N'avait-on pas prétendu, il y a quatre ou cinq ans, qu'il faisait venir de Saint-Cloud, dans son cabinet, la petite Linzinska pour toute autre chose que pour faire son portrait ! (1)

On n'a pas trouvé la trace de la *cicatrice* de cette balle qui lui avait écorné la partie supérieure gauche de la tête, un jour qu'il était à une fenêtre, dans une petite ville d'Allemagne, pendant la Révolution. Son sang-froid, dans cette circonstance, est resté proverbial : « Deux pouces plus bas, — s'était-il contenté de répliquer tranquillement en se voyant couvert de sang, — et Monsieur était Roi ! »

Louis XVIII était âgé de soixante-huit ans et dix mois.

(1) Il est assez cocasse de trouver ces déductions... d'ordre moral dans le compte rendu d'une autopsie !

La Bibliographie Médicale Internationale.

« L'un des principaux journaux médicaux de France, la *Gazette Médicale de Paris*, cite une note parue dans le journal du 5 août, sur la Bibliographie Médicale, dit le *J. Am. Ass.* de Chicago. Il admet l'exactitude de nos appréciations, mais proteste contre notre conclusion, à savoir que l'*Index Medicus* doit être une entreprise américaine. Comme nous ne saurions avoir de préjugé national en cette matière, nous abandonnerions volontiers l'honneur de cette publication. Le défaut de la littérature médicale américaine, ainsi que nous l'avons souvent fait remarquer, est d'être peu connue à l'etranger. On n'aura une bibliographie médicale américaine complète qu'autant qu'elle sera produite dans le pays même. Cette difficulté subsiste encore à l'heure actuelle et aussi grande, bien que nous espérions la voir cesser bientôt. Notre présomption est donc un tant soit peu justifiée, que si la publication de l'*Index Medicus* est poursuivie (et nous espérons qu'elle le sera), elle sera avant tout une entreprise *cis-atlantique* ».

AVIS A NOS LECTEURS.

Conformément à ce que nous avons annoncé, nous publierons, à partir du **15 Février** prochain, la

BIBLIOGRAPHIA MEDICA,

[Index Medicus]

recueil mensuel, dont le premier numéro contiendra la Bibliographie médicale du mois de janvier 1900, soit 3 à 4,000 indications bibliographiques.

S'adresser à l'Institut Int. de Bibliographie Scientifique pour tous renseignements et abonnements.

A NOS LECTEURS.

La Faculté de Médecine de Paris.

On trouvera en vente dans nos Bureaux une superbe Gravure d'un tableau de M. Bourgeois, représentant **tous les Professeurs de la Faculté de Médecine de Paris**, assemblés en *Réunion du Conseil*.

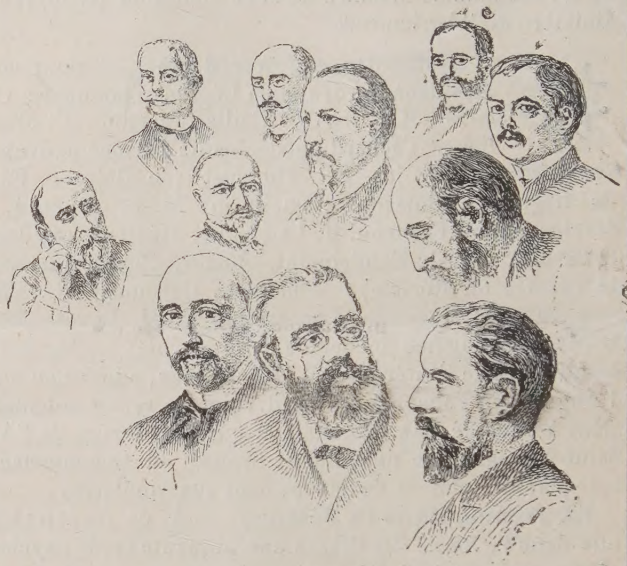

LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.
(*D'après le Tableau de M. Bourgeois*).

Un groupe de MM. les Prs Proust, Joffroy, Duplay, Berger, Chantemesse, Raymond, Farabeuf, Hutinel, Pouchet, Grancher.

Ceux de nos lecteurs qui désireraient se la procurer, encadrée ou non, n'ont qu'à se faire inscrire à nos Bureaux ou à nous la demander par lettre accompagnée d'un mandat postal ou d'un chèque.

Prix de la Gravure (sans cadre) (1m 00 + 0,80) : **25** Francs.

AGENCE DE LA PRESSE SCIENTIFIQUE.

PARIS — 93, Boulevard Saint-Germain, 93. — PARIS.

POSTES MÉDICAUX VACANTS.

DEMANDES.

1° A céder à trois heures de Paris, excellente clientèle de 11,000 fr., en moyenne, presque entièrement touchés. Prix : 4,000 francs dont 3000 comptant.

2° Poste médical à prendre dans l'Aisne. Subvention : 350 francs.

3° Place d'Interne à l'Hôpital du Mans, vacante de suite et une autre pour le 15 avril. — 12 inscriptions — 500 francs la première année et 600 francs la seconde, nourri, chauffé, logé.

Pour les différents postes, s'adresser à l'*Agence de la Presse scientifique*, 93, boulevard Saint-Germain, Paris, de 2 heures à 7 heures du soir.

Le Directeur-Gérant : Marcel Baudouin.

Imprimerie de l'*Institut de Bibliographie* de Paris. — 213.